

2006 au Département des Finances

L'année de présidence au Conseil d'Etat du chef du Département des finances Pascal Broulis est aussi celle qui confirme le retour à l'équilibre financier du canton. L'annonce en mars des comptes excédentaires de l'exercice 2005, suivie de la présentation en septembre d'un budget 2007 dans les chiffres noirs, mettent fin à seize années de déficits chroniques. Atteint un an plus tôt que prévu, l'équilibre des finances tient d'une part à la maîtrise rigoureuse des charges et aux mesures d'assainissement des autorités, et d'autre part aux effets d'une conjoncture économique favorable.

Année préélectorale, 2006 est encore celle du bilan de la législature, que présentent en octobre le président du Conseil d'Etat et le chancelier Vincent Grandjean. Il ressort que plus de la moitié des actions inscrites au Programme de législature ont été entièrement réalisées, et que certains projets ont été réduits ou reportés pour respecter les limites des ressources disponibles. En qualité de chef du DFIN, Pascal Broulis présente simultanément la planification financière actualisée, qui prévoit des excédents financiers jusqu'en 2009 avant un retour aux chiffres rouges en 2010.

Cour des comptes et protection des données

Après les lois sur les finances, sur les subventions et sur les participations qui entrent toutes trois en vigueur le 1er janvier 2006, le Département des finances poursuit ses chantiers législatifs. Dirigé officiellement depuis le 1er janvier par son secrétaire général adjoint Giancarlo Ombelli, le Secrétariat général du DFIN finalise le projet de loi sur la Cour des comptes, qui est adopté en avril par le Conseil d'Etat et en novembre par le Grand Conseil. Prévue par la nouvelle Constitution vaudoise, cette institution conduira sa mission de vérification de l'utilisation des fonds publics en complémentarité avec le Contrôle cantonal des finances.

Le Secrétariat général du département est chargé aussi d'élaborer le projet de loi sur la protection des données, qu'il met en consultation à la fin août 2006. Cette nouvelle loi, qui s'inscrit également dans le cadre de la Constitution vaudoise, a pour objectif de préserver les personnes contre l'utilisation abusive des données qui les concernent. Elle s'étend au domaine sensible de la vidéosurveillance et instaure un préposé à la protection des données et à l'information. Moyennant quelques adaptations, le projet final sera adopté par le Conseil d'Etat en janvier 2007. Enfin, dans la mise en œuvre de la loi sur les subventions, le Secrétariat général édicte un règlement d'application que valide en novembre le Gouvernement, parachevant ainsi l'édifice législatif relatif à la gestion des finances publiques érigé durant la législature.

Assainissement financier, suite et fin

Fortement sollicité lui aussi, le Service d'analyse et de gestion financières a été associé étroitement à tous les programmes d'assainissement qui se sont succédés

depuis 2004. Présenté au début juillet 2006, le dernier en date est le second volet de la démarche DEF1, qui apporte aux finances du canton un assainissement supplémentaire de 60 millions de francs par année dès 2007. Alors qu'un an plus tôt la plupart des mesures de la première phase DEF1 étaient de nature financière, la moitié des mesures de cette ultime étape concerne les prestations et la simplification des structures et processus administratifs.

L'activité comptable et de trésorerie du SAGEFI n'est pas en reste. Comme les comptes 2005, les résultats de l'exercice 2006 arrêtés par le Conseil d'Etat à la fin mars 2007 seront positifs. Au bilan de l'Etat, la dette nette au 31 décembre 2006 s'élève à 5,87 milliards de francs, soit un montant similaire à celui de 1998. Après avoir atteint un sommet de 8,76 milliards en février 2004, la dette du canton a été ainsi réduite de près de trois milliards en trois ans. L'agence de notation financière Standard & Poor's crédite l'Etat de ses efforts en juin, rehaussant son rating à «A+», non sans relever que la dette du canton reste élevée en comparaison suisse et européenne.

Présenté par le Gouvernement en septembre et voté en décembre au Parlement, le projet de budget 2007 aboutit pour sa part à un excédent de revenus de 11 millions de francs. Intégrant les effets financiers de toutes les mesures DEF1, il prévoit en outre des améliorations en faveur des crèches et des allocations familiales ainsi qu'un allègement de l'effort demandé au personnel de l'Etat. Avec une progression globale des dépenses inférieure à 1%, le Conseil d'Etat maintient cependant sa politique de rigueur budgétaire.

Nouveau système salarial : prémices

Année de transition et de consolidation des projets pour le Service du personnel de l'Etat, qui prépare activement en 2006 les négociations entre le Conseil d'Etat et les partenaires sociaux, afin de doter l'ensemble de l'administration cantonale en 2008 d'un nouveau système de classification (DECFO) et de rémunération des fonctions (SYSREM). En plus de l'organisation de ces négociations à venir, le service est chargé de constituer le répertoire des emplois et métiers, de produire la nouvelle grille des fonctions, d'élaborer les différentes options du futur système salarial et d'en simuler les effets financiers.

Au plan politique, le Conseil d'Etat annonce en avril qu'il est disposé à engager des moyens supplémentaires pour revaloriser les salaires de la fonction publique. Dans l'immédiat, le Gouvernement décide d'intégrer les nettoyeurs auxiliaires au personnel régulier de l'Etat dès le 1er septembre 2006. A cette occasion, le salaire d'environ 540 collaborateurs est réévalué conformément à la décision du Tribunal cantonal, avec effet rétroactif au 1er janvier 2004.

Nuit des impôts et registre des contribuables

Transition aussi du côté de l'Administration cantonale de impôts, qui poursuit en 2006 sa modernisation et son rapprochement avec les contribuables. L'événement de l'année est sans conteste la «Nuit des impôts» qui se déroule le 16 février. Pour la première fois, 21 offices d'impôt reçoivent simultanément le public en soirée, offrant à chacun l'occasion de poser des questions et de se renseigner sur sa situation personnelle. Largement médiatisée, cette opération permet au final un contact direct avec 1500 contribuables.

De son côté, le «Club des 100», qui regroupe les dirigeants des principales entreprises vaudoises, assiste le 25 septembre à Glion à un exposé du Conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz portant sur les différents projets fiscaux fédéraux et les avancées liées à la fiscalité des entreprises. Enfin, le logiciel VaudTax d'aide à la déclaration d'impôt rencontre un succès toujours croissant: 60 % des déclarations sont établies désormais avec un outil électronique, ce qui représente 200'000 contribuables.

Dans le cadre de l'harmonisation fédérale des registres, l'ACI a mis en place avec le concours des bureaux communaux du contrôle des habitants une base de données cantonale permettant d'intégrer toutes les arrivées, départs ou changements d'état civil dans un registre unique des contribuables. Dernière nouveauté, les contribuables reçoivent en novembre 12 acomptes pour l'année 2007, premier pas vers une mensualisation intégrale des impôts qui doit aboutir dans quelques années à la perception à la source sur une base volontaire du contribuable.

Département des Finances (DFIN)

Secrétariat général (SG-DFIN)

Groupes de prestations

702.1 Etat-major

702.1 Etat-major

Appui au Chef de département et aux services dans la gestion des affaires départementales, dans les activités de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département.
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Lien départemental avec le Grand Conseil.
- Analyses économiques.
- Traitement des demandes d'exonérations fiscales pour les entreprises.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Appui en gestion RH et en matière de politique de personnel.
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPL-EMPD + réponses et rapports aux interventions parlementaires.
- Appui juridique.
- Suivi des rapports du CCF, lien avec les commissions permanentes du Grand Conseil.
- CPEV – participation aux séances du Conseil d'administration, reporting financier, coordination avec les représentants.
- Loterie romande, représentation à l'organe et au comité de répartition VD.
- Salines de Bex – lien avec les représentants de l'Etat au Conseil d'administration.
- Participation COPIL informatique 2006 (ACI).
- Secrétariat de la Conférence romande des directeurs des finances.
- Gestion des dons de l'Etat de Vaud à des tiers.
- Secrétariat, agenda, déplacements.
- Comptes et budget du service.
- Support informatique, logistique et économat.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- -Chef du département.

- Services du DFIN.
- Autres services cantonaux.
- Divers organismes para-étatiques (CdF, RP, CVI...).

Département des Finances (DFIN)

Secrétariat général (SG-DFIN)

Groupes de prestations

702.2 Ressources humaines - URH DFIN

702.2 Ressources humaines

Gestion des Ressources Humaines du département - fonction transversale.

Descriptif

- Appui et conseil aux services en matière de recrutement, formation, mobilité, développement des compétences cadres, entretiens d'appréciation, relations de travail, démarches de réorganisation et LPers.
- Gestion et suivi des effectifs du Département.
- Coordination de l'ensemble des prestations RH délivrées par le SPEV.
- Développement et suivi de la fonction RH départementale.
- Appui et coordination des correspondants Ressources humaines.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du Département.
- Services et offices du DFIN.
- Cadres et collaborateurs du DFIN.
- SPEV, DEVRH (développement ressources humaines), en tant que partenaires.
- Candidats externes.
- CEP.

Département des Finances (DFIN)

Secrétariat général (SG-DFIN)

Groupes de prestations

702.3 Informatique départementale

702.3 Informatique départementale

- Assurer la maîtrise d'oeuvre - soit mise en oeuvre des projets informatiques et leur évolution.
- Assister à la maîtrise d'ouvrage - soit étude des besoins, schéma directeur, cahier des charges et conception.

Transféré au Département des infrastructures (DINF), Direction des systèmes d'information (DSI), dès le 28 février 2006.

Département des Finances (DFIN)

Secrétariat général (SG-DFIN)

Groupes de prestations

702.4 Activités spécifiques

702.4 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Liquidation des successions dévolues à l'Etat.
- Conseils et renseignements relatifs à l'application de la loi cantonale sur les fichiers informatique et la protection des données.
- Pensions des anciens CE et Juges cantonaux.
- Mise en application de la loi sur les participations et de la loi sur les subventions.
- Assurer le secrétariat de la Conférence des directeurs des finances des cantons romands, Berne et Tessin pour 2006-2007.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale vaudoise.
- Etablissements de droit public.
- Communes.
- Particuliers.
- Population.
- Entreprises.
- Anc. CE/juges cantonaux.

Département des Finances (DFIN)

Secrétariat général (SG-DFIN)

Événements marquants, évolutions significatives

Secrétariat général du Département des finances

Personnel

Le Secrétariat général est conduit depuis le 1^{er} janvier 2006 par M. Giancarlo Ombelli.

Au 1^{er} avril 2006, le Secrétariat général a également enregistré l'arrivée d'une nouvelle secrétaire générale adjointe, Mme Christelle Luisier Brodard.

Le secrétariat du service compte 1,6 poste et est également complet depuis avril 2006.

Le poste à temps partiel d'adjoint est occupé depuis le mois de septembre 2006.

En outre, le Département bénéficie depuis le 1^{er} avril 2006 d'une nouvelle responsable des ressources humaines, Mme Isabelle Agassiz, qui intervient dans les services du Département et auprès de l'Etat de Major tout en étant rattachée au SPEV.

Département des Finances (DFIN)

Secrétariat général (SG-DFIN)

Projets particuliers

Bénéfices de la Banque Nationale pour l'AVS (Initiative COSA).

Appui au chef du Département des finances dans le cadre de la campagne contre l'initiative COSA.

Lettre de missions aux représentants de l'Etat au Conseil d'administration de la Saline de Bex SA.

Projet d'EMPL sur la Cour des comptes et adoption de la loi par le Grand Conseil en novembre 2006.

Avant-projet de loi sur la protection des données : mise en consultation par le Conseil d'Etat.

Règlement de la loi sur les subventions (novembre 2006) et préparation de la formation CEP sur ce sujet.

Directives sur les participations personnelles (octobre 2006).

Registre foncier

Groupes de prestations

702.5 Office du registre foncier

702.5 Office du registre foncier

Gestion du registre foncier.

Descriptif

14 Offices décentralisés du registre foncier dirigés par un conservateur :

- Garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité foncière (réquisitions, expropriations, remaniements parcellaires, mise à jour de l'état descriptif ensuite de mensuration numérique et numérisation).
- Estimation fiscale des immeubles.

Inspectorat du registre foncier :

- Surveillance de la gestion des conservateurs (recours, information, coordination) et soutien informatique "métier".
- Instruction des dossiers d'expropriation pour le Chef du département et contrôle des dossiers de mutation ensuite d'expropriation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public.
- Notaires, ingénieurs géomètres.
- Communes et services de l'Etat.
- Professionnels de l'immobilier (Banques, gérances, fiduciaires principalement).

Département des Finances (DFIN)

Registre foncier

Événements marquants, évolutions significatives

Les 13 offices décentralisés du registre foncier (regroupement des registres fonciers de la Broye et d'Oron à Moudon), dirigés par un conservateur, ont enregistré 51'500 réquisitions en 2006 (2005 : 51'000). Ils assurent la garantie de l'état des droits et charges sur les immeubles en vertu du principe de la publicité du registre foncier.

Les cantons peuvent percevoir des émoluments pour les inscriptions au registre foncier (art. 954 CC). En plus des émoluments, les registres fonciers perçoivent les droits de timbre (de dimension sur les réquisitions et gradué sur les titres hypothécaires), pour le compte du Service d'analyse et de gestion financières.

Dès le 1er janvier 2006, l'Inspectorat du registre foncier assure le secrétariat administratif de la Commission foncière, section II. Cette commission applique la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Elle a traité 537 dossiers. 476 concernaient des logements de vacances, 28 des résidences principales, 10 des établissements stables et 23 divers. Les logements de vacances sont soumis à un contingent fédéral et 216 acquisitions ont pu être autorisées.

De plus, le Chef du département a statué sur 11 recours contre des décisions de conservateur. Il a également autorisé 29 expropriations dont 3 au Services des routes, 3 au Service des eaux, sols et assainissement, 23 aux communes; 3 expropriations relèvent directement de l'autorité fédérale (Routes nationales et CFF).

Les données du registre foncier peuvent être consultées, gratuitement par les services de l'Etat et avec un abonnement pour certains utilisateurs (notaires, géomètres, communes, banques)

Répartition des interrogations des immeubles via Internet pour l'année 2006.

Département des Finances (DFIN)

Registre foncier

Projets particuliers

Les offices du registre foncier ont terminé la saisie des données relatives à la propriété des immeubles. Les exercices de servitude, les plans de servitude ainsi que les plans de propriété par étage sont en cours de saisie dans l'ensemble des registres fonciers.

Avancement de la saisie au 31.12.2006

Département des Finances (DFIN)

Registre foncier

Sources d'informations complémentaires

www.rf.vd.ch

Site internet de la Société suisse des conservateurs du registre foncier

Département des Finances (DFIN)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Groupes de prestations

703.0 Automatisation des processus de travail

703.0 Automatisation des processus de travail

Automatisation des processus de travail.

Descriptif

- Taxation assistée par ordinateur des Personnes Physiques.
- Perception et taxation des personnes morales.
- Impôt source.
- Centre d'appels téléphoniques.
- Saisie des déclarations d'impôt.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Département des Finances (DFIN)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Groupes de prestations

703.1 Tenue du Registre fiscal

703.1 Tenue du Registre fiscal

Tenue du Registre fiscal (Base de données regroupant l'ensemble des informations liées à l'identité du contribuable et de ses relations avec les bases de données du RF et du RC, voir d'autres fournisseurs d'informations).

Descriptif

- Gestion (tenue à jour et contrôle) du registre fiscal (Individus, personnes morales, immeubles).
- Gestion de l'assujettissement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- RC.
- RF.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

703.2 Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques

Modalité de perception de l'impôt des personnes physiques.

Descriptif

Régulation du versement de l'impôt, voir, dans une phase future et avec l'accord du contribuable, versement de l'impôt directement par l'employeur.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID et OIPM.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Département des Finances (DFIN)

Administration cantonale des impôts (ACI)

Groupes de prestations

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

703.3 Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton)

Taxation des dossiers pour les contribuables HC (Hors Canton).

Descriptif

Taxation appliquée aux contribuables domiciliés dans un autre Canton Suisse mais propriétaires d'un immeuble dans le Canton de Vaud.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- ACI.
- OID.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

703.4 Taxation des Personnes Morales

Taxation des Personnes Morales.

Descriptif

- Taxation des dossiers et notification (Associations et Fondations).
- Contrôle de la taxation et redressements fiscaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Contribuables.
- Employeurs.
- ACI.
- OID.
- OIPM.
- SCRIS.
- Mandataires.
- AVS.
- Communes.
- Canton.
- Confédération.

Année de transition, 2006 a néanmoins connu la concrétisation de certains projets stratégiques importants, ainsi qu'un nouvel élan du rapprochement voulu avec les contribuables.

Registre fiscal

Avec le concours de l'ensemble des bureaux communaux de contrôle des habitants, une base de données cantonale a été créée par transmission d'une copie des fichiers communaux à une date unique afin de minimiser les problèmes inhérents à une telle procédure. Les communes dont l'application communale ne permet pas un tel dialogue informatique bénéficient d'une application Extranet (Internet sécurisé) permettant de satisfaire aux besoins communs de la commune et du canton. Depuis l'été, toutes les mutations, soit arrivées, départs, changements d'état civil, etc. sont régulièrement transmises au Registre fiscal, via une passerelle d'échanges électroniques, et traitées automatiquement. L'ACI procède maintenant aux réglages et corrections des anomalies, notamment dues à l'effet de rattrapage.

Le regroupement, soit la création d'un lien informatique entre les informations propres au contribuable et celles concernant l'individu, a été réalisé avec un fort pourcentage de traitement entièrement automatique, grâce à l'efficace travail de l'équipe informatique de la DSI dévolue à ce projet; le solde des cas plus complexes a été effectué manuellement par une fraction de la cellule ACI en charge de la gestion courante de cette application.

Passerelle Impôt Source

La transmission et l'enregistrement des données concernant les contribuables soumis à l'impôt à la source, soit essentiellement les travailleurs étrangers au bénéfice d'un permis de séjour, étaient lourds et source d'erreurs, tant pour les employeurs que pour l'administration fiscale. A compter de 2006, dans le cadre d'une première phase de tests, une passerelle informatique – dont les principes de fonctionnement sont semblables aux procédures relatives à la gestion du registre fiscal – a été mise en production. Elle permet ainsi à un nombre limité d'employeurs relativement importants (dont le SPEV, les Hospices et l'UNIL) d'adresser les listes récapitulatives périodiques (trimestrielles) issues des applications de gestion des salaires, sous forme de fichiers électroniques dont les données sont automatiquement enregistrées dans l'application de taxation de l'impôt à la source.

Rapprochement avec le contribuable

L'événement phare de l'année 2006 est sans contexte la *Nuit des impôts*. Les contribuables – nos clients – ont ainsi pu "voir comment cela se passe" hors du cadre d'une procédure particulière et poser des questions générales et sur leur situation personnelle. Quelque 1'500 personnes, dont le Chef du département, des Préfets, Syndics(ques) et autres personnalités ont également saisi cette occasion pour approcher les agents du fisc sous les regards des journalistes et même de la Télévision de la Suisse italienne, ce qui démontre

bien l'écho supracantonal de cette manifestation.

Le groupe des utilisateurs, mis sur pied en 2005, a poursuivi ses travaux et a notamment effectué deux visites : le Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt, à Yverdon-les-Bains, et la Centrale d'achats de l'Etat, au Mont-sur-Lausanne.

Le *Club des 100*, qui regroupe les dirigeants des principales entreprises vaudoises, a pu profiter, le 25 septembre, à Glion, d'un exposé du Conseiller fédéral Merz faisant un tour d'horizon des projets fiscaux fédéraux et des prises de position sur la concurrence fiscale intercantonale.

En ce qui concerne l'établissement des déclarations d'impôt des personnes physiques, l'état des titres a été revu dans sa forme. De plus, les contribuables qui avaient établi leur déclaration 2004 (déposée en 2005) à l'aide d'un outil informatique n'ont reçu qu'une chemise dans laquelle devaient être glissées les pages imprimées à partir du logiciel ad hoc, dont VaudTax qui connaît un succès inespéré puisque plus de 200'000 contribuables (56 %) y recourent personnellement ou par le truchement d'un mandataire.

Organisation/logistique

A la suite du départ à la retraite du préposé dirigeant l'Office d'impôt de Lausanne-District (Jean-Daniel Delay), une refonte de l'organisation régionale a été initiée. C'est ainsi que Monsieur Denis Augsburger, préposé à l'OID de Lausanne-Ville, a été désigné à la direction conjointe des deux offices. De plus, la région "Centre" a été dissoute et les autres OID distribués dans les régions fiscales comme il suit : OID Cossonay sur la Côte, OID Echallens au Nord vaudois et OID Oron à l'Est vaudois.

La retraite de Monsieur Pierre-Michel Perrin, Préposé à la Vallée, et l'évolution des procédures techniques et informatiques ont conduit l'ACI à décider d'y maintenir un office d'impôt offrant toutes les prestations fiscales désormais sous la responsabilité du préposé d'Yverdon.

On le voit, l'Administration cantonale des impôts est bien en marche vers une nouvelle définition; l'organisation et les métiers changent. Le projet stratégique interne *Vision 2010* a été présenté à l'ensemble du personnel du service réuni pour la première fois depuis plusieurs décennies à Savigny, le 12 janvier 2006. Afin de permettre un dialogue plus étroit avec chacun, cette manifestation a été suivie de réunions de plus petite envergure, organisées dans chacune des régions fiscales.

Formation

Les deux volées de formation chapeauté par la Conférence suisse des impôts (niveau 1) qui se sont achevées en 2006 ont été couronnées de succès pour 18 collaborateurs du service.

Evolution du nombre de contribuables assujettis aux impôts périodique

Domiciliés dans le canton	354'729	variation : + 1.0 %
Domiciliés hors du canton	14'606	+ 2.0 %
Domiciliés hors de Suisse	9'457	+ 2.6 %
Soumis à l'impôt d'après la dépense	1'105	- 2.0 %

Contribuables PP figurant au rôle	379'897	+ 1.0 %
Soumis à l'impôt à la source	45'229	+ 6.8 %
Contribuables PM figurant au rôle	21'260	- 20.2 %

Produit des impôts cantonaux

Voir les comptes de l'Etat

Projets informatiques

Assujettissement à l'impôt

Le registre fiscal, pierre angulaire de l'édifice permettant de taxer et percevoir l'impôt, a connu un développement notable (voir Evénements marquants) avec l'intégration des données des habitants et l'automatisation du traitement des mutations. L'analyse s'est également poursuivie sur les axes suivants : fonctionnalités permettant une taxation/perception automatisée, relations avec le registre foncier, intégration des pré-requis pour le nouvel outil de facturation et ouverture aux exigences dictées par la Loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes. Ce projet majeur va encore connaître à court et moyen termes des évolutions significatives.

Taxation

L'outil vaudois de taxation assistée par ordinateur (TAO) a été adapté aux exigences et normes propres à la nouvelle période de taxation; il permet également dorénavant de traiter les contribuables faisant l'objet d'un assujettissement limité (propriétaires d'immeubles vaudois domiciliés hors des frontières cantonales) et ceux qui sont imposés d'après la dépense. Les principes régissant la taxation automatique (10 % des dossiers) ont été affinés et une taxation semi-manuelle, appelée cybertaxation, a été mise en œuvre avec une équipe spécifique à Yverdon-les-Bains. Se concentrant sur un nombre limité de rubriques à problème potentiel, elle peut assurer la taxation diligente d'un quart des contribuables.

Dans le cadre de la reprise des tâches de taxation qui sont encore couvertes imparfaitement par l'application IT, des analyses ont été menées pour assurer ce transfert de compétence au 1^{er} janvier 2008 (facturation des acomptes, taxation des impôts spéciaux, etc.). Notons qu'à compter de la taxation 2006 (débutant en mars 2007), le taxateur disposera dans son application de TAO d'une information détaillée sur la composition familiale du contribuable traité.

Pour la première fois cette année, une proportion importante de contribuables personnes morales a fait l'objet d'une "taxation automatique".

Perception

La "vieille" application IT est condamnée à mort. En effet, les ressources financières ayant été accordées par le Grand Conseil, une nouvelle solution de facturation et

suivi comptable du débiteur sera mise en production au début de l'an prochain. Néanmoins, une évolution marquante de l'application IT a été introduite en 2006 afin de permettre la facturation des acomptes dus par les personnes physiques en 2007 en douze mensualités, dont la première échoit au 1^{er} janvier 2007. En novembre 2006, les contribuables vaudois ont-ils donc reçu les 12 BVR mensuels accompagné d'un bulletin supplémentaire permettant d'acquitter les acomptes en un seul versement. A ce pli était également joint le bordereau provisoire de l'impôt fédéral direct 2006, qui doit être payé au 31 mars 2007. Il s'agit en l'espèce du premier pas vers une mensualisation intégrale des impôts (donc avec l'IFD) qui doit ensuite aboutir à une perception à la source de l'impôt. Notons encore que cette notification s'est faite en deux vagues successives en raison de retards de certaines communes pour adopter leur coefficient communal pour 2007 et de l'annonce dans d'autres communes d'un référendum sur ce même objet (Nyon, Pully, Savigny).

L'effort principal a donc été porté sur les analyses et développements préliminaires du nouveau concept – et outil informatique – de perception (projet SIPF).

On le voit, les domaines des impôts spéciaux, de l'impôt à la source et des impôts dus par les personnes morales n'ont pas connus de développements majeurs, mais font tous l'objet d'analyses d'intégration dictées par le projet SIPF.

Droit fiscal

Diverses modifications ont été introduites dans la législation fiscale cantonale :

- simplification de la systématique relative à l'imposition des prestations d'assurances en cas de successions (LMSD),
- suppression de la compétence communale en matière d'exonération des personnes morales (LIC),
- introduction des dispositions découlant de l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (LI et LMSD).

D'autre part, il convient de relever un [arrêt important rendu par le Tribunal administratif](#) relatif à l'application de la loi sur l'information, concernant plus particulièrement la communication du commentaire à l'usage des taxateurs sous certaines conditions.

Organisation du service

Suite à la décision relative à la nouvelle organisation territoriale, il a été décidé de fusionner les offices d'impôt de Lausanne-Ville et Lausanne-District, et de maintenir l'ensemble des bureaux fiscaux du canton; une procédure de réattribution des communes en fonction du nouveau découpage territorial est en cours de réalisation et devrait aboutir, par étapes successives, en 2008 et 2009.

Internet

Suite à la décision de recentrage et d'utilisation de Typo3 pour la gestion des sites Internet, la dualité des sites gérés par l'ACI a été abandonnée et un seul site regroupe dorénavant l'information générale, y compris les pages destinées plus particulièrement aux spécialistes et partenaires (communes, fiduciaires, etc.), et le logiciel gratuit VaudTax facilitant l'établissement de la déclaration d'impôt du contribuable personne physique.

www.vd.ch/impots

Publications papier

Dépliant annuel

Supplément 24Heures

Département des Finances (DFIN)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Groupes de prestations

704.0 Administration

704.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Gestion des ressources humaines.
- Gestion du budget.
- Support logistique.
- Support informatique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Départements et services.
- Services transversaux.
- Commission des finances (Cofin).

704.1 Planification et statistiques financières

- Planification financière.
- Programme de législation.
- Rating.
- Dossiers fédéraux.
- Etudes et analyses.
- Commissions intercantionales.

Descriptif

- Etablir la planification financière de l'Etat de Vaud.
- Transmettre les informations nécessaires à la Chancellerie pour établir le Programme de législation.
- Gérer les activités liées à la surveillance annuelle de la notation du Canton par l'agence Standard&Poor's. Transmettre les données statistiques demandées par le Credit Suisse, l'UBS et la Banque cantonale de Zurich pour établir le rating du Canton
- Préparer les prises de position du DFIN concernant les dossiers mis en consultation par la Confédération. Suivre les dossiers fédéraux (RPT, Or et bénéfiques BNS, PAB, autres) et consolider les effets financiers pour le Canton. Représenter le SAGEFI dans le Groupe de coordination des affaires intercantionales.
- Etablir des rapports concernant des sujets ayant trait aux finances publiques et aux statistiques financières.
- Préparer les séances et répondre aux demandes de la Conférence des directeurs cantonaux (FDK) et du Groupe d'étude pour les finances cantonales (FkF).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil.
- La Commission des finances.
- Le Conseil d'Etat.
- Le chef du Département des finances.
- Le chef du SAGEFI.
- Les divisions du SAGEFI.
- Les départements.

- Les bailleurs de fonds.
- Le public.

Département des Finances (DFIN)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Groupes de prestations

704.2 Gestion financière opérationnelle

704.2 Gestion financière opérationnelle

Elaborer le calendrier et la conduite du budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le suivi financier et technique du budget en exploitation.

Descriptif

- Suivre le processus et les délais du budget en élaboration.
- Elaborer la consolidation du budget des départements.
- Proposer une synthèse du budget au Conseil d'Etat.
- Elaboration de propositions à l'attention du chef du Département des finances lors du processus budgétaire.
- Effectuer le suivi budgétaire trimestriel pour le Conseil d'Etat.
- Analyser les propositions des départements soumises au visa du chef du Département des finances (crédits suppl., DB, etc.).
- Analyser les projets de lois du point de vue financier et technique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil.
- La Commission des finances.
- Le Conseil d'Etat.
- Le chef du Département des finances.
- Le chef du SAGEFI.
- Les départements.
- Le public.

Département des Finances (DFIN)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Groupes de prestations

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

704.3 Comptes, trésorerie et gestion du risque consolidés de l'Etat

Consolider les comptes des départements et tenir les comptes de l'Etat de Vaud, en émettant des directives financières, en gérant l'outil comptable de référence (Procofiév) et en assurant la gestion administrative des fonds spéciaux d'utilité publique.

Responsable de la comptabilité du Département des finances.

Gestion de la dette de l'Etat de Vaud et les activités opérationnelles de financement.

Suivi, analyse et mise en évidence des risques financiers encourus par l'Etat, plus particulièrement dans les dossiers ayant trait aux participations de l'Etat aux personnes morales, aux garanties/cautionnements et prêts octroyés ainsi que des entités à qui l'Etat a confié une mission déléguée.

Descriptif

- Consolidation des comptes de l'Etat de Vaud.
- Publication des comptes consolidés de l'Etat de Vaud.
- Rédaction du rapport annuel du Conseil d'Etat.
- Elaboration de directives financières.
- Gestion du plan comptable.
- Maintien et développement de la plate-forme financière de l'Etat de Vaud (Procofiév).
- Administration financière des fonds d'utilité publique.
- Administrer la comptabilité du Département des finances (tâche du responsable financier départemental).
- Appui technique et financier sur le plan comptable des départements et des services.
- Gestion de la dette.
- Renouvellement des emprunts à long terme en fonction des échéances.
- Emprunts à court terme en fonction des besoins journaliers.
- Inventaire des participations, analyse et gestion du risque financier.
- Rapport au Conseil d'Etat sur les participations.
- Inventaire des cautions, garanties, prêts, leasing, garantie de déficit.
- Mise en place d'un suivi des risques financiers en collaboration avec les

départements.

- Elaboration de l'annexe des comptes au bilan de l'Etat de Vaud.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le Grand Conseil.
- La Commission des finances.
- Le Conseil d'Etat.
- Les départements.
- Le public.
- Les banques.
- Les institutions financières.

Département des Finances (DFIN)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Groupes de prestations

704.4 Surveillance des fondations

704.4 Surveillance des fondations

Réaliser la surveillance statutaire, fonctionnelle et réglementaire des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.

Descriptif

- Faire respecter les lois sur les fondations et la prévoyance.
- Appliquer le règlement du 25 janvier 1991 sur les fondations.
- Tenir le registre cantonal de la prévoyance professionnelle.
- Vérifier la conformité des dispositions réglementaires.
- Prendre des décisions relatives aux statuts des fondations.
- Surveiller les activités des fondations.
- Examiner les risques financiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Fondation de droit privé ou public.
- Fonds de prévoyance professionnel (LPP).
- Organe de contrôle.
- Actuaire conseil.
- Autorités judiciaires.

Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) :

La nouvelle péréquation financière fédérale déploie de forts enjeux juridiques, organisationnels et financiers. En 2006, les interventions du SAGEFI ont concerné la formalisation du cadre législatif et financier de la RPT sur le plan fédéral, d'une part, ainsi que les travaux de mise en oeuvre de la RPT sur le plan cantonal, d'autre part. Concrètement, les actions ont porté principalement sur:

- la définition d'amendements aux projets de lois fédérales d'exécution (2ème Message) à l'attention de la députation vaudoise aux Chambres fédérales;
- la participation à des groupes de travail mis en place par la Confédération pour présenter des solutions aux problèmes transitoires de l'assurance-invalidité;
- la rédaction de prises de position et de rapports pour le Chef du Département des finances concernant les arrêtés fédéraux sur la dotation de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur (3ème Message);
- la participation à la rédaction, avec le Délégué du Conseil d'Etat à la RPT, de la réponse du Gouvernement à la consultation sur le projet du 3ème Message;
- l'établissement d'une Directive Druide sur les conventions-programmes;
- le traitement des demandes spécifiques de la Cellule RPT portant sur les aspects financiers de la mise en oeuvre de la RPT dans les services de l'administration cantonale.

DEFI 2006 inscrit dans le budget 2007 :

En tant que service transversal, le SAGEFI a participé activement en 2006 à la démarche DEFI en ce qui concerne son volet 2007. Il s'agit d'abord, sur demande du Conseil d'Etat, de calculer les objectifs financiers à atteindre pour chacun des départements (répartition de l'objectif financier global de CHF 60 millions). Sur demande du Chef du Département des finances, le SAGEFI a également émis un certain nombre de propositions de mesures. Par la suite, à l'instar de ce qui avait été pratiqué en 2005, notre service a analysé chacune des propositions; principalement sous l'angle de ses conséquences financières et budgétaires. Dans le cadre de la procédure budgétaire 2007, nous nous sommes assurés que les effets financiers des mesures aient été portés dans les budgets des services concernés; le cas échéant, que les différences soient expliquées. Finalement, un représentant du service a assisté la Cheffe du Département de l'économie et celui du Département des finances à l'occasion des séances de la Commission des finances chargée

d'examiner le rapport No 366 de septembre 2006 portant sur la démarche DEFI 2007.

Loi sur les finances :

La nouvelle loi sur les finances acceptée par le Grand Conseil le 20 septembre 2005 est entrée en vigueur le 1er janvier 2006. L'objectif était de modifier, de compléter et/ou d'établir les directives nécessaires au bouclage des comptes 2006.

Durant le deuxième semestre 2006, six directives d'exécution ont été mises en circulation auprès des responsables financiers départementaux et du Contrôle cantonal des finances.

Les directives d'exécution signées par le Chef du Département des finances et entrées en vigueur au 1er décembre 2006 sont les suivantes :

1. directive n° 3 - procédure d'établissement et d'encaissement d'un chèque
2. directive n° 5 - gestion des comptes postaux et bancaires
3. directive n° 6 - gestion des caisses
4. directive n° 10 - application du principe d'échéance
5. directive n° 20 - tenue et suivi des débiteurs de l'Etat
6. directive n° 23 - gestion administrative, budgétaire et comptable des investissements

De plus, les instructions de bouclage ont été adaptées et complétées aux exigences de la Lfin, principalement sur les principes comptables.

D'autres directives sont en préparation et/ou à réaliser, à savoir sur l'exploitation et le suivi du budget, la gestion des fonds au bilan et hors bilan, le suivi des participations, la gestion des inventaires, la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), etc.

Afin de rendre accessible à tout à chacun les principes du processus financier de l'Etat de Vaud, un guide financier basé sur la structure de la LFin est en préparation et devrait être proposé à l'ensemble de l'Administration cantonale vaudoise courant 2007.

Suivi budgétaire :

La LFin prévoit le suivi du budget de fonctionnement (article 28) et du budget d'investissement (article 36). Le Conseil d'Etat a présenté, pour la première fois en 2006 à la Commission des finances (COFIN), l'état de situation des investissements sur la base de la mise à jour des tranches de crédit annuelles (TCA) au 31 mai 2006, ainsi que la prévision du résultat 2006 sur la base du suivi effectué au 30 juin 2006.

Gestion des risques :

Le rapport sur les participations détenues par l'Etat de Vaud fait clairement ressortir un risque au niveau des caisses de pensions des sociétés de transports subventionnées. Le Conseil d'Etat a également pris acte du tableau de bord semestriel sur les quatre grandes entités qui se trouvent à la périphérie de l'Etat, à savoir : la Banque cantonale vaudoise (BCV), les Retraites Populaires (RP), l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) et la Romande Energie Holding (REH).

Le Grand Conseil a accepté l'aliénation de 20 participations à des personnes morales ne répondant pas à un intérêt public. De plus dans l'EMPD n° 2 sur le budget, le Grand Conseil a également accepté de vendre les parts sociales de 3 sociétés dans le secteur électrique.

Systeme de controle interne (SCI) :

Le **renforcement du SCI** reste une priorité du SAGEFI ces prochaines années. La Lfin (article 16, let. e) précise que les services de l'administration, les tribunaux et autres offices judiciaires dépendant du Tribunal cantonal sont responsables de mettre en place un système de contrôle interne.

A ce titre, le Chef du SAGEFI a présenté les bases du système de contrôle interne lors d'une séance des Chefs de service de l'Administration cantonale vaudoise le 6 novembre 2006.

Gestion de la dette :

L'Etat de Vaud a CHF 5'879 millions de dette au 31 décembre 2006. L'échéancier est de CHF 550 à 700 millions de renouvellement annuel, à l'exception de l'année 2013 où le montant est de CHF 1.670 milliards. Cette situation provient des emprunts contractés en 2003 pour la recapitalisation de la BCV. Afin de réduire le risque, le SAGEFI a pris contact avec l'UBS pour décaler une partie des emprunts en 2014 et en 2016. Cette opération d'optimisation était en cours en fin d'année 2006.

Schéma directeur du système d'information financier de l'ACV :

L'ACV a reçu une lettre d'information n° 1 mentionnant que la DSI (maître d'oeuvre) et le SAGEFI (maître de l'ouvrage) commençait l'élaboration d'un schéma directeur du Système d'information financier. Les travaux ont débuté dans le courant octobre par la formalisation et la schématisation du processus financier dans un nouvel outil (MEGA). Cette procédure a également pour but, à l'avenir, de permettre à la DSI de définir une démarche standard pour la réalisation des schémas directeurs.

Les ressources du SAGEFI engagées dans ce projet ont été de 18 jours hommes.

L'objectif est de présenter le schéma directeur dans le courant de l'été 2007.

Département des Finances (DFIN)

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Sources d'informations complémentaires

<http://intranet.etat-de-vaud.ch/fr/intranet-metiers/finances/>

Département des Finances (DFIN)

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Groupes de prestations

706.0 Gestion et administration du service

706.0 Gestion et administration du service

- Direction du service.
- Support direction / administratif.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Projet Sequoi@.

Descriptif

- Direction du Service, conduite du service, coordination des URH départementales, politique du personnel et appui au Conseil d'Etat et à la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (négociations), politique de formation.
- Support direction / administratif, secrétariat, gestion agendas, téléphones, accueil, économat, préparation de dossiers, organisation de séances, site du service, secrétariats des domaine, RH du service.
- Support financier et comptable, budget du service (comptabilité, factures, Cofin), tableaux de bord (ACV et SPEV), suivi de la masse salariale (GR 30), relations avec le CCF et le SAGEFI ainsi que les assureurs (justification des comptes).
- Support informatique.
- Responsabilité de l'informatique du SPEV et plus particulièrement du paramétrage du logiciel des salaires et des relations avec l'UID-DFIN pour le bon fonctionnement de l'application des salaires.
- Gestion des habilitations d'accès à cette base de données.
- Suivi du parc micro-informatique du service et relations avec la BEDAG.
- Projet Sequoi@.
- Remplacement du système d'information des ressources humaines (SIRH) et modification des procédures de travail.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

706.1 Politique ressources humaines

- Application et respect de la LPers.
- Activités transversales liées aux ressources humaines.

Descriptif

URH CE, Fonction « personnel » pour le Conseil d'Etat. Elle gère les populations « chefs de service » et « fonctions dirigeantes et exposées », ainsi que des dossiers particuliers transmis par le Conseil d'Etat.

Coordination URH

Celle-ci s'organisera autour de rencontres bi-mensuelles entre le SPEV et les URH départementales et d'ateliers de travail spécifiques. Les échanges porteront sur les projets et développements du SPEV, les questions de politique RH en général, les problèmes de terrain rencontrés par les URH.

DECFO-SYSREM / autres projets

Le SPEV conduit 2 projets majeurs, ainsi que 2 autres projets : la mise en place d'une nouvelle politique salariale (projets DECFO – SYSREM), ainsi que les projets de révision et adaptation de la LPers. Contrôle, de par la LPERS, le SPEV a la mission de vérifier l'application de la Loi, des règlements et directives. Le CCF a émis à moultes reprises la nécessité pour le SPEV de se doter d'une cellule interne d'audits RH, rattachée à la Direction du service. Cette cellule est plus que jamais nécessaire dans la perspective de délégations étendues en matière de mesures administratives vers les URH.

Juridique

Centraliser les questions juridiques liées au personnel afin de pouvoir venir en appui et en aide au Conseil d'Etat et aux services dans la gestion quotidienne. Fournir avis de droit et conseils et en dégager une pratique cohérente applicable à l'ensemble de l'ACV. En collaboration avec le SJL, traiter le contentieux devant le Tribunal de Prud'hommes de l'ACV.

Postes et fonctions

Ce secteur a pour mission essentielle de déterminer les niveaux des postes, donc au final le niveau de rémunération. Cette analyse est distincte de celle exercée sur les fonctions (projet DECFO) laquelle consiste à évaluer le niveau d'un métier et à transcrire ceci dans une classe de fonction, puis de salaire. Ici l'analyse porte sur des postes, eux-mêmes composés parfois de divers métiers (un spécialiste métier réalise aussi une partie de management) ou l'assemblage de diverses responsabilités qui ne constituent pas un métier (adjoint). C'est donc une analyse contextuelle. Elle est importante dans la mesure où le résultat de chacune de ces analyses a un impact sur la masse salariale (parfois à très long terme) et sur l'équité interne.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Chefs de services.
- Responsables des ressources humaines.
- Collaborateurs de l'Etat.

706.2 Administration ressources humaines

- Salaires.
- Assurances sociales.
- Mesures administratives + FSI.
- Effectifs.

Descriptif

Salaires

Ce secteur assure le paiement des salaires et la gestion administrative de tous les documents en relation avec la rémunération pour l'ensemble du personnel de l'ACV (à l'exception des Hospices). A ce titre, il est responsable du paiement correct des salaires et dans les délais prescrits. Il agit également dans le cadre des relations avec les instances judiciaires ou les organes officiels, notamment l'administration fiscale ainsi que les offices de poursuites et tribunaux, pour tout acte administratif en relations avec la rémunération des collaborateurs de l'ACV. Ce secteur agit sur la base des avis de mutations que lui adressent les services ou des requêtes officielles qui lui sont transmises. Il renseigne les entités sur les mesures à prendre dans les situations particulières et contrôle l'application des dispositions légales (lois fédérales, cantonales, Lpers) dans son domaine d'activité. Il établit, dans les délais, les certificats et attestations requises par l'administration fiscale et les autres organismes officiels. Les activités de ce secteur seront prioritairement et totalement revues dans le cadre du projet Sequoi@, volet "mesures administratives". L'introduction d'un nouvel outil informatique devra permettre de simplifier les processus, éviter les doublons, supprimer les flux papier et automatiser des procédures (exemple : le service ou l'URH introduit une mutation informatique, le SPEV valide celle-ci et déclenche le paiement du salaire ou d'une indemnité en une seule et même opération). Par ailleurs, une étude devrait être conduite sur la pertinence de laisser la couverture d'assurance invalidité telle quelle auprès de la CPEV.

Assurances sociales

Ce secteur assure la gestion et le suivi des assurances sociales AVS, Caisse de pensions, assureurs LAA, en collaboration avec les services. Il valide toutes les déclarations d'accident (données salariales) avant de les transmettre aux assureurs

LAA et en contrôle le suivi. Dans ce cadre, il vérifie les décomptes d'indemnité journalière et procède, le cas échéant à l'exercice du droit de recours envers le tiers responsable. Il assure la gestion du fonds FAMPEV. De même, il procède au contrôle des demandes de remboursement des APG et assure la gestion des cartes AVS des collaborateurs de l'ACV. Sur demande des instances concernées, il procède aux contrôles d'affiliation à l'AVS d'anciens collaborateurs. Il apporte son concours aux services lors des révisions de la Caisse de compensation AVS et en valide les conclusions.

Mesures administratives

Ce secteur assure la responsabilité centrale de la fixation des salaires initiaux, de la validation et du contrôle des mesures administratives établies par les services, du calcul du barème de l'indexation et la mise à jour des barèmes des salaires. Il agit dans le cadre de la LPers et veille à son respect ainsi qu'à celui de l'équité interne. Il répond aux sollicitations externes, essentiellement du secteur parapublic, concernant les règles et modalités d'application des barèmes de salaires et mesures administratives. Ce secteur assure la responsabilité principale de la fixation des salaires initiaux (FSI), de la validation et du contrôle des mesures administratives établies par les services, du calcul du barème de l'indexation et la mise à jour des barèmes des salaires. L'optique future consiste à déléguer une partie du suivi des mesures administratives. Il s'agit de mesures n'ayant pas d'impacts majeurs sur la masse salariale (validation d'un congé maternité, par ex.). Ces délégations pourront être opérées pour autant que les RRH et les services soient à même de les assumer (formation nécessaire, ETP suffisants, etc.).

Effectifs

Ce secteur a la responsabilité du suivi des effectifs à l'ACV et de la préparation des rapports à l'intention du Conseil d'Etat relatifs au consolidé trimestriel de l'évolution des ETP et de la masse salariale de l'ACV. Il participe de manière importante au processus d'élaboration et de validation du budget des salaires de l'ensemble de l'ACV.

Commentaire général

Ce domaine de prestations va vivre de fortes sollicitations en volume : gestion des effectifs, reprise de personnel tiers (EtaCom, INFOSTAR, Justice de Paix) et mis à contribution pour de profondes réformes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique, Appui aux services, Coordination.

706.3 Formation continue

Formation continue des collaborateurs de l'ACV.

Descriptif

Différentes formations selon nouveau catalogue pour les collaborateurs et cadres de l'ACV, impliquant :

- Analyse des besoins.
- Elaboration et mise en oeuvre de programmes de formation.
- Gestion des inscriptions.
- Conseil en développement organisationnel.
- Formations sur mesure, coaching.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Collaborateurs et cadres de l'Etat de Vaud.
- Collaborateurs d'autres administrations publiques ou parapubliques (Ville de Lausanne, Confédération).
- Députés vaudois.

Partenaires :

- Fonctions transversable de l'Etat.
- Organismes de formation d'autres cantons, HEV, ASO, etc.

Département des Finances (DFIN)

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Groupes de prestations

706.4 Développement ressources humaines

706.4 Développement ressources humaines

- Entretien d'appréciation.
- Publication des annonces de postes vacants.
- Recrutement des cadres (Conseil d'Etat et spécialistes).
- Appréciation par simulation – recrutement (APS-r)/développement (APS-d).
- Bourse des candidats (collaborateurs/trices).
- Bourse des candidats à l'apprentissage.
- Développement et relève des cadres supérieurs.
- Bilan de compétences individuel.
- Accompagnement pour suppression de poste.
- Techniques de recherches d'emplois.
- Réinsertion professionnelle.
- Logistique CDA (Coordination des apprentis).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises
- Cafétéria: mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments PI. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJIC et Préfecture, SPEN, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

L'année 2006 a été principalement marquée par la consolidation de certains projets qui sont devenus opérationnels et par la poursuite de cinq projets majeurs dont il sera question ci-dessous :

Systeme d'informations des ressources humaines

L'application Peoplesoft contient l'ensemble des données administratives du personnel et est devenu totalement opérationnel par le fait qu'elle est désormais en production aux Hospices. Sous réserve des ajustements nécessaires, de la consolidation et des développements futurs, on peut considérer que cette activité projet est désormais achevée.

Activités accessoires

Sur décision du Conseil d'Etat, le SPEV a été chargé de faire appliquer l'article 51 LPers, à teneur duquel "les collaborateurs informent l'autorité d'engagement des activités accessoires qu'ils exercent ou souhaitent exercer". Un questionnaire a été adressé à tous les collaborateurs de l'Etat leur permettant d'informer l'employeur de leur éventuelle activité accessoire et de vérifier leur compatibilité avec l'exercice de leur fonction au sein de l'Etat. Le résultat des informations reçues sera traité par le Conseil d'Etat s'agissant des personnes pour lesquelles il est autorité d'engagement et par les services, avec l'appui du SPEV, pour tous les autres collaborateurs.

Contentieux

Pour le compte de l'Etat le SPEV conduit les procès dirigés contre l'employeur par des collaborateurs lorsque les enjeux touchent de manière sensible l'administration. Dans ce cadre, le SPEV a défendu les intérêts de l'Etat s'agissant du prélèvement de la contribution de crise, de la tarification des places de parc et des litiges liés au principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. Toutes les procédures ont été gagnées, y compris en deuxième instance.

Relève et développement des cadres

A l'instar d'autres employeurs, l'Etat de Vaud sera confronté ces prochaines années à de nombreux départs à la retraite. Il s'agit de préparer la relève en portant une attention particulière au potentiel des cadres qui travaillent déjà au sein de l'Administration cantonale vaudoise. Dans cette perspective, sur proposition du SPEV, le Conseil d'Etat a décidé de demander à chaque service de désigner deux

personnes (une femme et un homme) pour suivre le processus et la formation mise sur pied par le SPEV.

Personnel de nettoyage

A la suite d'une décision judiciaire rendu le 17 juin 2005, le salaire des nettoyeurs a été revu à la hausse pour appliquer le salaire minimum de CHF 3'500.-- / mois. le retroactif a été payé et l'ensemble des collaborateurs concernés a été régularisé avec effet au 1er janvier 2007.

Formation correspondant aux ressources humaines

En 2006, le SPEV a introduit une formation spécifique destinée aux correspondants dans les services chargés des questions de ressources humaines (CoRH). Deux sessions ont été organisées réunissant au total 41 personnes. Ce cours est organisé par modules dispensés sur 5 jours par des collaborateurs du SPEV. Cette formation sera poursuivie sur deux sessions en 2007.

Les objectifs de ce cours consistent à mettre tous les CoRH à un niveau de connaissance identique ce qui permettra d'améliorer la qualité des prestations et la fiabilité des données.

Réinsertion professionnelle - nouvelle approche

L'évolution de la société, du monde professionnel et les changements fragilisent certaines personnes. Cela se traduit par un microabsentiisme dans certaines situations et, dans les situations les plus difficiles, par des absences de longue durée. L'expérience démontre que plus longue est l'absence au travail plus difficile est le retour. Pour éviter cela, il est nécessaire de traiter ces situations le plus en amont possible. Le SPEV a pris l'initiative de traiter ces situations en créant une cellule spéciale (taskforce) qui réunit non seulement les acteurs de l'Etat, mais aussi des organismes externes (Office AI, Intégration pour tous (IPT), Médecin conseil de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Organisation romande pour l'intégration professionnelle des personnes handicapées (ORIPH)). Cette cellule s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner les situations concrètes et, avec l'accord des personnes concernées, prendre des dispositions qui réintègrent la personne dans le monde professionnel ou qui lui permettent de le réintégrer. Cette première phase a servi à tester le système, l'expérience démontrera dans quelle mesure et sous quelle forme il convient de la pérenniser.

DECFO-SYSREM

Ce dossier stratégique a nécessité une nouvelle organisation. Dans un premier temps le Conseil d'Etat a décidé de fusionner au sein d'une même équipe les personnes qui s'occupaient du volet des fonctions sanitaires pour les réunir dans un même endroit. Dans un deuxième temps, le comité de pilotage a été élargi, par la venue des représentants de la plupart des services transversaux ainsi que des services à l'effectif le plus important.

Par ailleurs, sur décision du Conseil d'Etat et d'entente avec les associations et syndicats faïtiers du personnel (FSF, SSP, SUD) cinq séances de présentation technique du projet ont été conduites par le SPEV. S'agissant du projet en tant que tel, les travaux ont essentiellement porté sur les estimations financières résultant des différentes hypothèses retenues et de la consolidation de la grille des fonctions et de l'échelle des salaires.

Département des Finances (DFIN)

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Groupes de prestations

708.0 Administration

708.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Gestion et coordination de la fédération statistique cantonale.
- Plan statistique cantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département.
- Collaborateurs du service.
- Services de l'ACV.
- Services transversaux.
- Secrétariats généraux.

Département des Finances (DFIN)

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Groupes de prestations

708.1 Collecte

708.1 Collecte

Collecte de l'information statistique.

Descriptif

- Définition des besoins en matière de données à but statistique.
- Exploration de fichiers de données administratives.
- Exécution d'enquêtes statistiques fédérales et cantonales.
- Saisie des données.
- Validation des données.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Département des Finances (DFIN)

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Groupes de prestations

708.2 Production et analyse

708.2 Production et analyse

Production et analyse statistiques.

Descriptif

- Plate-forme d'information statistique de l'Etat (PISE).
- Statistiques périodiques.
- Projets statistiques.
- Expertises et conseils.
- Mandats.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

708.3 Diffusion

Diffusion de l'information statistique.

Descriptif

- Annuaire statistique du canton de Vaud.
- Annuaire statistique santé-social.
- Annuaire statistique formation
- Courrier statistique Numerus.
- Courrier statistique Lausanne déchiffrée
- Séries "Conjoncture vaudoise" en collaboration avec la Commission de conjoncture vaudoise.
- Série "Communications statistiques Vaud".
- Série "Communications statistiques Lausanne".
- Chiffes clés de l'Espace lémanique.
- Mémento Vaud en chiffres
- Observatoire statistique transfrontalier.
- Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien.
- Rapports à diffusion limitée.
- Réponses à la carte.
- Centre de documentation.
- Site internet "Statistique Vaud".
- Site internet "Statistique Lausanne".
- Site internet de l'Observatoire du logement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Grand Conseil.
- Conseil d'Etat.
- Services de l'ACV.
- Confédération.
- Communes.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Département des Finances (DFIN)

Service de recherches et d'information statistiques (SCRIS)

Groupes de prestations

708.4 Statistique Lausanne

708.4 Statistique Lausanne

Réalisation sous mandat de la Municipalité de Lausanne de toutes les prestations statistiques de la Ville de Lausanne.

Descriptif

- Production périodique.
- Etudes et analyses.
- Publications.
- Site internet.
- Réponse à la carte.
- Conseil, méthodologie.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Municipalité de Lausanne.
- Lausanne Région.
- Administration communale lausannoise.
- Confédération.
- Associations économiques, politiques et sociales.
- Entreprises.
- Médias.
- Population.

Le Plan statistique cantonal décrit sous la forme de fiches de projets et de productions périodiques l'ensemble de l'activité statistique de l'Etat; il est adopté chaque année par le Conseil d'Etat. Le Plan statistique 2006 comprenait 47 projets et 107 productions périodiques. Globalement, dans l'ensemble de l'administration, les ressources estimées a priori pour la réalisation des productions statistiques périodiques s'élevaient à 246 mois/homme (SCRIS: 93 mois/homme) et celles pour les projets à 100 mois/homme (SCRIS: 56 mois/homme). En cours d'année, certains des projets envisagés ont été ralentis sans pour autant perturber la bonne marche du service; d'autres sont apparus et ont été entrepris en fonction des nécessités et des priorités qui s'imposaient.

Quatre axes principaux de travail peuvent être mis en exergue à partir du plan statistique 2006. Ce sont : l'enrichissement du capital statistique cantonal, la diffusion publique de l'information statistique, la statistique en tant qu'outil d'aide à la décision pour les autorités ainsi que pour l'administration et le partenariat avec l'extérieur du canton.

Un des projets importants qui a mobilisé le SCRIS en 2006 est la production pour la première fois d'indicateurs de développement durable pour le canton de Vaud. De par ses compétences techniques et scientifiques, le SCRIS a été associés étroitement et intensément à ce projet conduit par le DINF.

Un autre projet conséquent réalisé en 2006 porte sur la mise à disposition sur le site internet Statistique Vaud d'une série de tableaux très complets sur les finances des communes vaudoises. Ainsi chaque commune ou toute personne intéressée peut dorénavant accéder directement à des informations sur la situation financière de chacune des communes avec des séries chronologiques portant sur une vingtaine d'années

En 2006, le SCRIS a publié, pour la dernière fois, trois annuaires statistiques simultanément (un annuaire généraliste et deux annuaires thématiques l'un consacré au domaine de la santé et du social, l'autre à celui de la formation). Après analyse de la situation, il a été décidé de regrouper dès 2007 les trois annuaires en un seul ouvrage sous une forme plus moderne, plus attractive et dont la complémentarité avec le site internet Statistique Vaud devrait être la nouveauté essentielle. Ce nouvel annuaire constituera, en quelque sorte, le référentiel statistique du canton de Vaud. Compte tenu de l'ampleur du projet, les travaux ont démarré en 2006 déjà. Des améliorations seront certainement apportées au-delà de l'année 2007.

Au chapitre des collaborations intercantionales et transfrontalières, les travaux de

L'Observatoire statistique franco-valdo-genevois ont atteint leur rythme de croisière en 2006. De son côté, la collaboration au sein de l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien est arrivée à maturité de sorte que les travaux entrepris ont débouché sur la diffusion pour la première fois de trois fiches thématiques. Cet observatoire a pour but de fournir des éléments statistiques permettant une analyse objective de la situation économique et sociale transfrontalière jurassienne. Il associe les statisticiens des cantons suisses de l'Arc jurassien ainsi que l'INSEE Franche-Comté.

Concernant les mandats qui lui sont confiés en matière de perspectives démographiques, le SCRIS produit régulièrement différentes études pour les cantons du Tessin, de Genève et de Neuchâtel ainsi que pour la ville de Lausanne. D'une manière plus générale, les collaborations instituées se poursuivent aussi bien avec le canton de Genève qu'avec celui de Neuchâtel. Ces collaborations portent potentiellement sur l'ensemble du champ de l'activité statistique publique. A signaler encore la réalisation d'une étude pour le canton de Fribourg sur les besoins en lits hospitaliers. D'une manière générale, les cantons romands concernés manifestent un intérêt marqué pour les hautes compétences du SCRIS en matière de perspectives démographiques.

Le développement toujours plus marqué, d'applications administratives et de registres au sein de l'administration cantonale vaudoise constitue à moyen terme une évolution intéressante pour la statistique cantonale. En effet, ces applications recèlent un potentiel d'informations utiles à des fins de production de statistiques publiques et d'analyse. Fort de l'autorisation générale d'exploiter les bases de données administratives à des fins statistiques dont il dispose, le SCRIS pourra à l'avenir recourir directement à des informations nouvelles et plus complètes que par le passé. Cela permettra de faciliter le travail d'enquête voir à terme d'en supprimer conformément au principe de la collecte des données inscrit à l'article 7 de la Loi sur la statistique cantonale. Parmi les applications administratives intéressantes on peut mentionner : le SIEF, la saisie des déclarations d'impôt des personnes physiques, le revenu d'insertion, l'application CAMAC-SIBAT.

Dans le cadre de travaux préparatoires du Recensement fédéral de la population 2010, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à un recensement exhaustif et de le remplacer d'une part, par une enquête structurelle par sondage conduite chaque année auprès de 200'000 personnes qui reprendrait les thèmes traditionnellement abordés lors des recensements et, d'autre part, par des enquêtes thématiques annuelles menées auprès d'un échantillon de 10'000 à 40'000 personnes. Le projet proposé doit encore être approuvé par les Chambres fédérales. Si il devait être adopté, cela signifierait pour les cantons et les communes une perte considérable d'informations aux échelles spatiales les plus fines. Durant toute l'année 2006, les offices statistiques cantonaux et des villes, parmi lesquels le SCRIS, se sont fortement mobilisés pour s'opposer fermement au système préconisé. Dans ce contexte, ils ont pu compter sur un soutien appuyé de la part de la Conférence des directeurs canonaux.

Projets particuliers 2006

Parmi les projets les plus importants figurant au plan statistique 2006 et qui sont du ressort du SCRIS on peut citer :

La participation du SCRIS au projet VOTELEC pour la partie statistique du module Election à la proportionnelle pour les élections communales du printemps 2006.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Revenu d'insertion (RI), le SCRIS est en charge de la production d'une nouvelle statistique publique chargée de décrire les flux des bénéficiaires du RI, leur caractéristiques socio-démographiques et les prestations servies. Cette statistique a été préparée en accord avec le SDE et le SPAS qui sont les services responsables de la gestion du RI.

Grâce une collaboration étroite entre l'OIT, la CAMAC et le SCRIS, il est désormais possible sur la base du développement d'une interface entre les projets SIBAT et CAMAC de procéder à une automatisation partielle de l'enquête annuelle fédérale de la construction que le SCRIS effectue auprès des communes. Le travail de ces dernières s'en trouve ainsi simplifié et allégé.

Les résultats de l'enquête, conduite par le SCRIS et l'OCOSP, sur les choix de formation des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire et des filières de transition ont été analysés par le SCRIS et ont fait l'objet d'une étude approfondie publiée dans la série Communication statistique Vaud.

Les données vaudoises issues de la nouvelle statistique suisse de l'hôtellerie élaborée par l'OFS ont fait l'objet d'une évaluation qualitative. Les résultats vaudois sont désormais diffusés régulièrement notamment au travers d'un Flash statistique trimestriel.

Dans le cadre du Recensement fédéral des entreprises 2005, le SCRIS a procédé au recensement du secteur public cantonal et aux très nombreux rappels téléphoniques des entreprises. Une analyse des résultats de ce recensement pour le canton sera publiée dans le courant de l'année 2007.

Les résultats de l'Enquête suisse sur la structure des salaires ont été présentés et analysés dans le cadre d'une étude parue dans la série Communication statistique Vaud.

Suite au passage à l'imposition au post numerando et à la saisie complète de la déclaration d'impôt des personnes physiques, une révision totale de la statistique fiscale des personnes physiques a été entreprise sur la base de données encore incomplètes fournies par l'ACI. C'est en 2007, qu'une nouvelle statistique complète sera disponible. De plus, les fichiers utilisés permettront également de procéder à des simulations et évaluations de mesures dans le domaines de la fiscalité des personnes physiques.

Dans le domaine des soins à domicile, le SCRIS dispose désormais d'une information plus complète sur les prestations et les bénéficiaires. Cette nouvelle statistique est fondée sur les données transmises par l'OMSV. Elle vient compléter les informations disponibles pour les secteurs hospitalier et médico-social.

Publications du SCRIS en 2006

Courrier statistique Numerus (6 numéros)

Courrier Lausanne déchiffrée (3 numéros)

Série Communications statistique Vaud :

- La population étrangère dans le canton de Vaud - De l'après-guerre aux accords bilatéraux
- Choix de formation des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire et des filières de transition
- Les salaires dans le secteur privé vaudois en 2004

Série Communications statistique Lausanne :

- Du subventionné à la villa

Mémento statistique " Vaud en chiffres 2006"

Annuaire statistique du canton de Vaud 2006

Annuaire statistique santé-social 2006

Annuaire statistique Formation 2006

Série Conjoncture vaudoise :

- Industrie
- Construction
- Hôtellerie-restauration

Sites Internet

Statistique Vaud : www.scris.vd.ch

Statistique Lausanne : www.scris-lausanne.ch